

M E M O I R E  
à la  
Commission d'Enquête Royale

L'ASSOCIATION FEMMINE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

Mars 1968

## SOMMAIRE

1 - Présentation	
2 - Intégration des femmes sur le marché du travail	p. 1
A - Problèmes relatifs à l'intégration des femmes sur le marché du travail	p. 3
1 - En rapport avec son foyer	p. 3
2 - En rapport avec son emploi	p. 5
B - Quelques éléments d'une politique d'affranchissement	p. 9
1 - En rapport avec la mentalité	p. 9
2 - En rapport avec le foyer	p. 10
3 - En rapport avec le travail	p. 13
3 - Formation de base	p. 15
1 - Formation de base	p. 17
2 - Récupération scolaire	p. 19
3 - Université de la rue	p. 21
4 - Recyclage	p. 21
4 - Conclusion	
5 - Résumé des recommandations	
6 - Marche à suivre	
7 - Annexes	
1 - Questionnaire sur le statut de la ménagère	
2 - Questionnaire sur la situation de la femme au Canada	
3 - Résolutions acceptées aux Congrès de 1966 et 1967	

## PRESENTATION

Madame la Présidente,  
Mesdames, messieurs les Commissaires,

La direction générale de l'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale est heureuse de présenter à la Commission royale d'enquête sur la situation de la femme au Canada ce mémoire, dans lequel, après y avoir été aimablement invitée, elle expose une synthèse de l'opinion de ses membres.

L'Association Féminine d'Education et d'Action Sociale est un corps intermédiaire féminin reconnu, groupant environ 30,000 membres, mères de familles pour la plupart, d'origine catholique et canadienne-française, provenant de toutes les strates sociales mais surtout du milieu rural et des petites villes de la province de Québec.

L'A.F.E.A.S. est formée de 550 cercles locaux regroupés en 13 fédérations. Elle est dirigée par un Conseil d'Administration formé des présidentes des fédérations et des membres de l'Exécutif. L'Exécutif comprend cinq (5) membres: une présidente et une vice-présidente élues par l'Assemblée générale et trois (3) conseillères élues par les présidentes de fédérations. Il voit à l'exécution des décisions prises dont un secrétariat permanent situé au 515 ave Viger à Montréal en assure la réalisation technique. Une structure semblable existe au niveau des fédérations. De plus, des Comités et des Commissions animent l'Association.

L'A.F.E.A.S. a pour buts: 1) Par l'éducation, éveiller les membres à leurs responsabilités et les engager à faire face aux exigences de la famille et de la société; 2) ainsi accomplir une action sociale en vue de la promotion de la femme et de l'amélioration de la société.

Le rapport que nous vous présentons se propose de toucher les points suivants:

- 1) Le rôle actuel et virtuel des femmes sur le marché de la main d'oeuvre au Canada, y compris les problèmes spéciaux des femmes mariées au travail et les mesures à prendre en vertu de la juridiction fédérale pour aider à les résoudre;
- 2) les mesures pouvant être prises en vertu de la juridiction fédérale en vue de permettre une meilleure utilisation des talents et de l'instruction des femmes, y compris les exigences spéciales concernant le recyclage des femmes mariées qui désirent exercer à nouveau des emplois professionnels ou spécialisés.

Nous n'avons pas la prétention de faire une étude exhaustive de tous les problèmes qui se posent dans le contexte social actuel relativement à ces deux points mais, si nous avons réussi à mieux expliquer le rôle vital de la femme dans notre société québécoise et dans le reste du pays; si nous avons réussi à mieux démontrer la nécessité d'appliquer des solutions susceptibles de permettre à la femme d'accéder à un statut comparable à celui des autres membres de la société, nous aurons la satisfaction d'avoir atteint notre but.

## INTEGRATION DE LA FEMME AU MARCHE DU TRAVAIL

La femme qui veut et doit sortir de son foyer, ce n'est pas un mythe comme certains seraient encore portés à le croire. On constate qu'au Canada, l'effectif féminin s'accroît constamment sur le marché de la main d'oeuvre, de sorte qu'aujourd'hui, la proportion des femmes travaillant en dehors du foyer représente près d'un tiers de la population active.

TABLEAU 1

Taux de participation des femmes: 1921-1961 (1)

Année	Age							
	14-19	20-24	25-34	35-44	45-54	55-64	65+	14+
1921	29.7	39.9	19.5	12.2	11.0	9.7	6.6	19.9
1931	26.5	47.4	24.4	14.3	12.9	11.3	6.3	21.8
1941	26.9	46.9	27.9	18.1	14.5	11.1	5.8	23.0
1951	33.9	49.1	25.5	22.4	21.1	13.5	4.5	24.6
1961	31.6	50.7	29.2	31.2	32.9	23.1	6.2	29.6
Juin 1965	31.7	53.6	32.1	35.0	36.7	27.8	5.8	32.1

(1) Ministère du Travail du Canada, Bureau de la main d'oeuvre féminine, "Les nouvelles tendances de l'emploi des femmes" Ottawa 1966, p.7

De ce nombre en 1961, 49.8% étaient mariées.

TABLEAU 2

Etat civil des femmes dans l'effectif de la main d'oeuvre, Canada,  
1931 à 1961 (1)

Etat civil	1931		1941		1951		1961	
	Nombre	(10+) %	Nombre	(14+) %	Nombre	(14+) %	Nombre	(15+) %
Célibataires	537,657	80.7	665,623	79.9	723,433	62.1	746,310	42.3
Mariées	66,798	10.0	105,942	12.7	348,961	30.1	887,794	49.8
Autres	61,335	9.2	61,237	7.4	91,927	7.9	139,758	7.9
Non indiqué	69	---	38	---	---	---	---	---
Total	665,859	99.9	832,840	100.0	1,164,321	100.0	1,763,862	100.0

Aujourd'hui, la presque totalité des jeunes filles gagneront leur vie, du moins pendant un certain temps. La plupart se proposent de travailler quelques années avant de se marier, mais le mariage n'interrompra pas nécessairement leur vie de travail. En effet, plusieurs d'entre elles continueront de travailler jusqu'à ce qu'elles aient des enfants. Plusieurs aussi retourneront sur le marché du travail quand elles considéreront que leurs enfants sont capables de se suffire à eux-mêmes. Enfin, d'autres se verront dans l'obligation de travailler même si elles ont de jeunes enfants. A ce sujet, notre enquête révèle que bien que la moitié des femmes se disent également motivées par un désir d'évasion, de distraction et par un besoin de mieux s'épanouir, la majorité d'entre elles travaillent par nécessité financière. Le salaire de leur mari est insuffisant pour boucler le budget.

(1) Ministère du Travail du Canada, "La femme canadienne au travail"  
Ottawa 1964, p.21

Or, il est indéniable que la femme mariée ayant des responsabilités familiales qui veut ou doit travailler se trouve au prise avec de nombreux problèmes, notamment celui de concilier les exigences de deux tâches: travail et devoirs familiaux. En conséquence, nous décrirons dans ce chapitre les principaux problèmes que la femme mariée rencontre si elle veut travailler et certaines mesures pour les résoudre.

#### PROBLEMES RELATIFS A L'INTEGRATION DES FEMMES SUR LE MARCHE DU TRAVAIL

##### A - En rapport avec son foyer:

Parmi les obstacles qui entravent l'emploi des femmes, on note des raisons d'ordre culturel. Bien que l'on puisse constater l'évolution rapide de la mentalité familiale, elle n'accepte cependant pas encore totalement que la femme mariée travaille. Une des premières difficultés que la femme doit affronter est donc l'approbation des membres de sa famille. En effet, à la question suivante: " Qu'elle serait la réaction des membres de votre famille face à l'alternative de vous voir cumuler des fonctions en dehors du foyer?", sur 470 réponses, 192 personnes ont dit que les membres de leur famille seraient d'avis qu'elles font une erreur et diraient que la place d'une mère est à son foyer, et 116 femmes ont répondu qu'elles seraient tolérées pourvu que l'éducation des enfants et la tenue de la maison ne soient pas négligés. Enfin, seulement 150 personnes ont dit qu'elles seraient encouragées à travailler en dehors de chez elle. Il est à remarquer, cependant, que la presque totalité des mères de famille qui ont de jeunes enfants estiment elles-mêmes que leur place est au foyer pour voir à l'éducation de leurs enfants.

Outre l'approbation des membres de sa famille, la femme rencontre aussi le problème de l'éducation et de la garde de ses enfants. Comment une mère peut-elle laisser son enfant aux soins de personnes étrangères si elle est convaincue que sa présence est indispensable à sa stabilité psychique. Comment, par la suite, peut-elle compenser en quelques

heures pour ce qu'elle n'a pu donner durant une longue absence. Spécialement, quand ces quelques heures doivent également être employées à l'entretien de la maison, à la préparation des repas et au dialogue avec son mari. Comment, en effet, ne pas être déchirée face à des rôles aussi contradictoires? De plus, où trouver des garderies bien tenues, i.e. par des personnes responsables et spécialisées en éducation infantine, à proximité du domicile ou du travail à des taux raisonnables? La femme qui travaille le fait, la plupart du temps, par nécessité et cela ne servirait à rien si son salaire devait servir à la garde des enfants. De plus, le budget de la femme mariée qui doit travailler lui permet rarement de s'assurer les services d'aides-familiales compétentes. Et si elle le pouvait, où s'adresserait-elle? Il existe actuellement, une pénurie de ces personnes parce que leur rôle dans la société est dévalorisé.

La tenue de la maison et la préparation des repas est une autre des préoccupations majeures de la femme mariée qui travaille. En effet, sa journée de travail finie, souvent fatiguée et après avoir accompli un long trajet, elle rentre à la maison et là, une autre tâche l'attend, une autre journée de travail recommence: lavage, repassage, reprisage, préparation des repas... A la longue, cet état de chose la fatigue, la rend nerveuse, quand cela ne la rend pas réellement malade. Cette lourde tâche de la tenue de la maison échoit en grande partie à la mère, car les maris ne sont pas encore suffisamment socialisés aux travaux domestiques. On a constaté: " qu'en moyenne, la femme mariée, mère d'un enfant et occupant un emploi à plein temps accomplit 38 1/2 heures de besognes ménagères en plus du temps que lui prennent son emploi et les trajets aller retour". (1)

---

(1) Extrait de L'observateur de l'O.C.D.E., no 16, juin 1965.

B - En rapport avec son emploi:

Les femmes n'ont cependant pas à se plaindre seulement des problèmes particuliers qu'elles doivent affronter par suite de la nécessité de concilier leur double responsabilité: familiale et professionnelle, mais aussi de nombreuses difficultés directement en rapport avec leur emploi.

En effet, on n'est pas sans ignorer qu'il existe actuellement une discrimination de la femme sur le marché du travail et cela à tous les niveaux. La société est uniquement définie pour l'homme. Il est roi et maître, tout est pensé en fonction de lui, pour lui et par lui.

La femme n'a pas été suffisamment préparée à son rôle de travailleuse. La société l'a toujours considérée comme future épouse et ne lui a pas donné de formation technique ou professionnelle. D'après une maxime populaire: " point n'est besoin de s'instruire pour se marier ensuite". La femme est donc insuffisamment préparée à sa participation au marché du travail et par le fait même, elle se voit confier des rôles de subalterne. Comme il est mentionné dans *La femme canadienne au travail*: " Il est évident que les professions accessibles aux femmes dépendent sensiblement de la formation générale de celles-ci". (1)

Non seulement la femme est-elle insuffisamment préparée pour remplir un emploi dans le monde du travail, mais il semble que son rôle d'épouse et de mère la confine à des emplois reconnus traditionnellement comme féminins et dans des postes qui nécessitent moins de compétence. On allègue que la plupart des femmes vont se marier et seront accaparées par leurs intérêts et responsabilités familiales. Rares sont les femmes qui réussissent à monter. A compétence égale, pour des postes de commande, on choisit le sexe masculin. Il est peu probable qu'on dépense de l'argent pour la formation d'une employée, car on estime qu'elle

---

(1) Op. cit. p.44

laissera son emploi une fois mariée, ou du moins, dès qu'elle aura des enfants. De plus, il existe de nombreux préjugés quant à l'accès des femmes aux postes de commande. Les hommes n'acceptent pas facilement de travailler sous les ordres d'une femme et de recevoir ses directives. Dans le contexte familial, les hommes sont heureux de laisser mener la barque par la femme. Dans ce domaine, ils lui reconnaissent les aptitudes nécessaires pour administrer. Mais il n'y a pas qu'au foyer que la femme se montre bonne administratrice, il n'y a qu'à regarder la prospérité de certaines communautés religieuses pour s'en convaincre.

On n'accepte généralement les femmes aux postes de commande que dans certains domaines particuliers, mais elles sont rarement acceptées sur le même pied d'égalité que les hommes. En général, elles doivent être plus qualifiées que le candidat masculin pour être désignée à ce poste.

L'adage "à travail égal, salaire égal" est encore plus un mythe qu'une réalité. On sait qu'au Québec, il n'y a plus aucune distinction dans la loi du salaire minimum de l'homme et de la femme. On sait aussi que la loi fédérale reconnaît implicitement ce principe. Cependant, il y a encore loin entre la loi et la réalité. Un regard rapide sur la convention collective de travail 1966-1968 à l'usage du personnel hospitalier du Québec nous démontre que le taux de salaire des travailleuses n'est pas égal à celui de son compagnon du sexe masculin qui effectue le même genre de travail.

TABLEAU 3 (1)

Légumière: Personne qui lave, pèle et fait cuire les légumes. Elle prépare aussi les salades.

	1/1/66	1/7/66	1/7/67
1ère année	64.00	65.00	68.00
2ème année	70.00	71.00	74.00
3ème année	73.00	74.00	77.00

---

(1) Fédération nationale des services, convention collective de travail 1966-1968. A l'usage du personnel hospitalier du Québec, p.64 et 65

Légumier: Personne qui lave, pèle et fait cuire les légumes. Elle prépare aussi les salades.

	1/1/66	1/7/66	1/7/67
1ère année	75.00	76.00	79.00
2ème année	78.00	79.00	82.00
3ème année	80.00	81.00	84.00

Aide féminin à la cuisine: Personne qui fait l'ouvrage général dans le service de l'alimentation.

	1/1/66	1/7/66	1/7/67
1ère année	55.00	56.00	59.00
2ème année	60.00	61.00	64.00

Aide masculin à la cuisine: Personne qui fait l'ouvrage général dans le service de l'alimentation

	1/1/66	1/7/66	1/7/67
1ère année	64.00	65.00	68.00
2ème année	67.00	68.00	71.00
3ème année	69.00	70.00	73.00
4ème année	71.00	72.00	75.00

Une autre discrimination à l'égard des femmes est l'âge de la retraite. On sait que l'âge de la retraite des fonctionnaires masculins fédéraux et provinciaux est de 65 ans, tandis qu'elle est de 60 ans pour les fonctionnaires du sexe féminin.

On remarque aussi que les congés de maternité se limitent à des congés sans solde et à l'accumulation de l'ancienneté dans certains cas. "Une petite partie seulement de l'élément féminin de la population active du Canada bénéficie de congés de maternité en vertu de dispositions inscrites dans une convention collective".(1) De plus, on note chez les travailleuses du Canada que les prestations de maternité sont presque inexistantes.

---

(1) Ministère du Travail du Canada, Bureau de la main d'oeuvre féminine, "La protection de la maternité chez les travailleuses du Canada". Ottawa 1967, p.57

On se rend compte que les femmes, notamment les mères de familles qui ont de jeunes enfants sont nettement défavorisées dans le monde du travail. En plus des problèmes qu'elles rencontrent en rapport avec leur emploi, elles sont continuellement aux prises entre les exigences de leur travail et de leur foyer. Le problème qui se pose est non seulement d'ordre personnel, mais aussi l'ordre collectif du point de vue de la société.

Nous tâcherons donc dans les pages qui suivent de proposer quelques éléments d'une politique qui contribuerait à affranchir un grand nombre de mères de leurs soucis.

QUELQUES ELEMENTS D'UNE POLITIQUE D'AFFRANCHISSEMENT

A - En rapport avec la mentalité:

Il faut repenser les assises de cette société en fonction d'une participation mieux acceptée et aussi complète que possible de l'homme et de la femme aux destinées de la nation. C'est donc dire que c'est toute notre conception de l'éducation qu'il faut remettre en question. Autrefois, les jeunes filles entrevoyaient leur contribution au monde du travail comme transitoire, en attendant de se marier. Et il n'était pas question qu'une femme mariée retourne sur le marché du travail. Mais aujourd'hui, avec le niveau élevé du coût de la vie, de plus en plus, les femmes doivent sortir de leur foyer pour équilibrer le budget familial et elles n'ont pas été préparées à cette vie. Il est donc important de préparer les jeunes filles à jouer leur rôle de mère et de travailleuse, même si ce dernier devrait être temporaire. Il faut désormais que la femme jouisse des mêmes possibilités d'éducation professionnelle et technique et qu'elle connaisse aussi bien que les hommes les rouages de la société. Il est fini le temps où l'on considérait la femme uniquement comme future épouse et où l'éducation de niveau supérieur était réservée aux garçons.

Il faut également reviser l'éducation donnée aux garçons. Il n'est pas question de renverser les rôles, mais il est grand temps de donner aux garçons une éducation qui les prépare à la vie de famille, notamment l'éducation des enfants et la tenue de la maison.

L'homme n'est plus comme autrefois considéré comme l'autorité suprême de la famille à laquelle la femme se soumet humblement. Il est devenu l'ami, le compagnon, le collaborateur, le partenaire sexuel. Il est important que l'homme comprenne que dans le mariage, la femme a le droit de choisir si elle doit exercer une profession ou demeurer à son foyer. Il doit non seulement le comprendre, mais aussi lui donner la possibilité de le faire.

B - En rapport avec le foyer:

Faisant suite à une nouvelle conception des rôles, la création de nouveaux services est devenue nécessaire afin de faciliter l'entrée des femmes sur le marché du travail.

Ainsi, la création de garderies s'impose pour les enfants d'âge scolaire et pré-scolaire afin que toutes les mères qui doivent ou désirent travailler à l'extérieur puissent s'assurer les services de personnes responsables et compétentes en éducation et soin des enfants. Ces services devraient s'adresser également aux femmes qui ne sont pas en emploi. Les modalités de ces garderies devraient être très souples, de manière à répondre aux besoins des enfants et des parents. Elles devraient pouvoir parer à toutes les éventualités, telles que la maladie, le travail de nuit, les vacances, etc... On considère généralement que des garderies devraient être situées à proximité du domicile et administrées conjointement par les gouvernements provinciaux et les organismes privés. Il serait normal que ces services soient fournis aux enfants à des tarifs raisonnables. Des normes concernant principalement l'hygiène, les commodités matérielles, la formation du personnel et le nombre d'enfants devraient être exigées par les gouvernements. Les autorités gouvernementales devraient, de plus, prévoir des cours pour la formation du personnel nécessaire au bon fonctionnement de ces institutions, car s'il est important de tenir compte du service d'hôtellerie offert par des garderies, il est bien plus important encore de tenir compte de l'éducation et des besoins effectifs des enfants.

En plus des services de garderies, des écoles maternelles devraient exister dans toutes les localités et les enfants devraient pouvoir les fréquenter dès l'âge de 4 ans. Outre la formation, ces services permettraient à la mère de se libérer, soit pour exercer une profession, soit pour se cultiver. Soulignons une fois de plus qu'il serait normal que ces services soient offerts à des taux raisonnables.

Plusieurs personnes estiment que les services d'aide-familiale répondraient mieux à leurs besoins que les services de garderies, mais

on manque actuellement de personnes sérieuses et compétentes pour s'occuper de la maison et des enfants. En conséquence, nous demandons l'organisation de cours pour la formation de ces personnes. Nous préconisons que des mesures sociales et législatives soient prises pour protéger les structures de ce métier. De plus, nous réclamons que les femmes qui travaillent aient la possibilité de déduire de leur impôt le salaire des aides-familiales tout comme les hommes ont la possibilité de déduire de leur impôt le salaire de leur secrétaire.

Outre les services de garderies, maternelles et aides-familiales, les femmes qui ont des responsabilités familiales considèrent que l'organisation du travail à temps partiel serait certainement une heureuse solution qui leur permettrait de concilier leur double responsabilité de travailleuse et de mère de famille. Conscientes des problèmes que l'organisation du travail à temps partiel entraînerait pour les employeurs dans certains milieux, les femmes demandent que des études soient faites par les employeurs à ce sujet. Il semble que l'horaire de travail qui répondrait le mieux aux employées et aux employeurs serait la semaine de cinq jours à un nombre déterminé d'heures par jour, soit 3 à 4 heures. Ces heures devraient normalement coïncider avec l'horaire scolaire. Viola Klein fait remarquer "qu'en général, les travailleurs à temps partiel ne sont pas couverts par les conventions collectives; souvent, ils se situent en marge du champ des négociations et dans bien des pays, ils ne bénéficient pas de toutes les garanties et prestations de la sécurité sociale". (1) Comme Viola Klein, nos membres recommandent "de régulariser la situation des travailleurs à temps partiel et de les englober dans les conventions collectives, de manière à leur garantir des taux normaux de salaires, les droits à une retraite, les congés payés, des possibilités de formation professionnelle et la même durée de

---

(1) Op. cit. L'observateur de l'O.C.D.E., no 16, juin 1965.

préavis que pour les travailleurs à plein temps". (1)

Une autre solution qui fut envisagée par certains de nos membres est le travail à domicile pour les compagnies. Ce travail aurait l'avantage de répondre au besoin financier du foyer, tout en permettant à la femme de demeurer avec ses enfants. Cependant, on considère que pour la femme qui cherche en même temps à s'évader et à se distraire, le problème ne serait qu'à moitié résolu. De plus, on souligne que la plupart du temps, la travailleuse est exploitée, son salaire est dérisoire pour le nombre d'heures qu'elle y consacre. Certaines ont mentionné qu'en travaillant dix heures par jour dans la couture, elles tiraient environ vingt dollars par semaine, soit environ \$4.00 par jour. Des études devraient être faites par les syndicats et les gouvernements pour assurer à ces travailleuses des taux plus raisonnables ainsi que des conditions de travail et d'hygiène dignes des êtres humains.

Pour conclure, la majorité des femmes mariées qui ont des responsabilités familiales considèrent qu'elles devraient être libres de choisir si elles doivent demeurer au foyer ou exercer une profession. En ce moment, ce choix ne se pose pas, car le plus souvent, la femme est obligée d'aller travailler par nécessité financière. On considère généralement que la femme mariée serait plus libre de poser ce choix si elle recevait une allocation dite "allocation de la mère au foyer". La plupart de nos membres croient que la place de la femme mariée ayant de jeunes enfants est à son foyer pour élever ses enfants. Cette allocation ne devrait pas être considérée comme une faveur, mais du point de vue de la contribution de la femme à la société. Cette allocation pourrait prendre la forme d'un salaire mensuel. Les femmes considèrent également qu'un réajustement des allocations familiales s'impose. Depuis qu'elles ont été instituées, elles ont perdu près de la moitié de leur

---

(1) Op. cit. L'observateur de l'O.C.D.E., no 16, juin 1965

valeur réelle. Les augmentations devraient se faire proportionnellement à l'augmentation du niveau de vie afin que les couples qui choisissent d'avoir des enfants ne soient pas économiquement pénalisés comparative-ment aux couples sans enfant. Enfin, une politique de prestations familiales devrait être instaurée à tous les niveaux, i.e. la mise en mar- de mesures permettant à la femme d'exercer son rôle de mère avec le mi- nimum de difficultés.

C - En rapport avec le travail:

Nous avons mentionné précédemment que la plupart des femmes cherchent un emploi par suite de nécessité économique. Nous avons men- tionné également que du fait qu'on a toujours considéré que la place des femmes était au foyer, elles sont souvent les victimes de distinctions injustes sur le marché du travail. Voici donc certaines mesures qui s'imposent pour assurer à la femme sur le marché de la main d'oeuvre une égalité de droits et de traitements avec son compagnon.

Il est essentiel qu'on reconnaisse le congé de maternité avec toute la protection voulue pour la santé et le bien-être de la mère et de l'enfant. On se rend compte qu'actuellement, seulement "deux provin- ces, la Colombie Britannique et le Nouveau-Brunswick, ont adopté des lois qui exigent de l'employeur qu'il accorde des congés de maternité et lui interdisent de congédier l'employée absente pour cause de congé de maternité". (1) En Alberta, la loi demeure inopérante. D'après une enquête faite par le Bureau de la main d'oeuvre féminine "dans le secteur privé, 62% des établissements répondants accordent des congés de maternité: 15% le font en vertu des dispositions figurant dans les conventions collec- tives, et 47% à la suite d'une décision prise par la seule direction". (2)

---

(1) Ministère du Travail du Canada, Bureau de la main d'oeuvre féminine, "La protection de la maternité chez les travailleuses du Canada", Ottawa 1967, p.57

(2) Idem

Il est totalement inadmissible que les règlements de congé de maternité soient conçus pour la protection de l'employeur plutôt que pour la protection de la santé de la mère et de l'enfant. Des dispositions pour la protection de la santé de la mère et de l'enfant devraient être inscrites dans les lois et dans les conventions collectives. On ne devrait pas permettre que ces dispositions soient laissées à la discrétion de l'employeur. La femme devrait pouvoir cesser de travailler en tout temps au cours de sa grossesse, sur recommandation de son médecin. Elle devrait cesser de travailler à compter du début du septième mois de sa grossesse. Elle reprendra son travail à la fin du troisième mois après accouchement. En cas d'impossibilité de le faire, elle présentera un certificat médical. A son retour au travail, la femme devrait être assignée à un emploi aussi semblable que possible à celui qu'elle avait laissé et reprendre l'ancienneté qu'elle avait au départ.

En ce qui concerne la parité de salaire, sur 570 personnes, 513 nous ont répondu que les échelles de salaire devraient être identiques pour les deux sexes. Elles considèrent que ce sont les emplois qui doivent être évalués et non les sexes. La majorité de nos membres soutiennent qu'à compétence égale, pour le même travail, la femme a droit aux mêmes salaires que son homologue masculin. De plus, il serait souhaitable qu'un bureau de la main d'oeuvre féminine soit mis sur pied dans la province de Québec pour étudier les problèmes qui se posent dans ce domaine.

Nous venons de voir quelques éléments d'une politique qui permettrait d'améliorer le sort des mères de famille. Mais nous considérons que toutes les mesures envisagées ne seront qu'une demi-solution au problème actuel si nous ne donnons à la femme la possibilité de s'instruire.

## FORMATION DES FEMMES

Nous avons fait remarquer dans le chapitre précédent qu'en général, les femmes sont insuffisamment préparées pour exercer un emploi sur le marché du travail et par le fait même, elles se voyaient confier des rôles de subalterne. Or aujourd'hui, il est universellement reconnu qu'un homme instruit est un meilleur producteur. C'est également ce qui ressort d'une étude du Conseil Economique du Canada. "Nous avons constaté que le relèvement constant du degré d'instruction de la main d'oeuvre a été l'un des grands facteurs de la croissance passée de la productivité au Canada". (1) Cette étude souligne également que "la persistance d'un fort écart de productivité entre le Canada et les Etats-Unis est aussi apparue comme attribuable dans une large mesure à la différence croissante entre le niveau moyen d'instruction du travailleur canadien et celui du travailleur américain". (2)

Une autre étude du Conseil Economique du Canada souligne que E.F. Denison dans son livre "The source of Economic Growth" considère "que la contribution de l'éducation à l'amélioration de la qualité de la main d'oeuvre et par voie de conséquence, sa contribution à la croissance économique est évaluée à 42 p. 100 de l'accroissement du revenu par personne employée ou à 23 p. 100 de l'accroissement du revenu national, aux Etats-Unis, pour la période de 1929 à 1957". (3)

Cette même étude démontre également que "les frais de l'éducation, considérés comme investissement dans les ressources humaines représentaient une utilisation rentable des ressources du pays...On estime

---

(1) Conseil économique du Canada, quatrième exposé annuel. "L'économie canadienne des années 1960 aux années 1970" Ottawa 1967, p.159

(2) Idem

(3) Gordon W. Bertram, "Apport de l'éducation à la croissance économique" Etude no 12, Ottawa 1966, p. 4

que la rentabilité sociale d'une formation universitaire est de 8 à 11 p. 100 par année aux Etats-Unis, ce qui équivaut à peu près au taux de rendement du capital dans le commerce". (1)

Ainsi, si l'éducation représente une des variables importantes de la croissance économique, si l'on insiste tant sur l'importance du capital humain et sur la rentabilité des investissements de la formation des hommes, il est inadmissible que l'on continue de négliger plus longtemps l'utilisation du capital humain que représente la main d'oeuvre féminine. Mais, il n'y a pas que sur le marché du travail que l'éducation des femmes s'avère rentable. Elle l'est également à l'intérieur de son foyer. En effet, c'est dans la famille que se dépensent les sommes énormes du revenu. L'attitude que les femmes adoptent dans leurs achats a une influence déterminante sur l'économie du pays. De plus, on ne peut nier l'influence de la mère sur l'éducation des enfants, conséquemment, sur la population active de demain. Toutes ces raisons devraient nous faire admettre la nécessité de donner à nos jeunes filles et à nos femmes une formation professionnelle et technique comparable à celle de leur compagnon de sexe masculin.

Nous remarquons que généralement la vie de travail de la femme comporte deux phases. Il est donc nécessaire de considérer deux sortes de formation pour les femmes, soit une période de formation professionnelle de base pour la jeune fille avant son entrée sur le marché de la main d'oeuvre et une période de recyclage pour la femme qui revient sur le marché du travail après en avoir quitté les rangs pendant un certain temps.

---

(1) Gordon W. Bertram, p.69. Op. cit.

FORMATION DE BASE

A - Secteurs primaires et secondaires:

Nous sommes en mesure de constater qu'actuellement des écoles primaires et secondaires existent partout dans la province de Québec et que les jeunes filles y ont facilement accès. On note cependant que les grands centres sont plus favorisés que les régions rurales éloignées des villes. Même si les écoles sont aujourd'hui plus facilement accessibles aux femmes, une étude du bureau de la main d'oeuvre féminine nous démontre" que pendant la plus grande partie du siècle en cours, les travailleuses intellectuelles n'ont fait que de faibles progrès à comparer avec l'accroissement prodigieux de l'effectif total de main d'oeuvre féminine"(1) De plus, on note que le gros de la main d'oeuvre se retrouve dans trois professions, soit les employées de bureau, les travailleuses de services et les travailleuses intellectuelles. Il ressort pourtant de notre enquête que, sauf pour les travaux qui nécessitent la force physique, les femmes réclament l'accès à tous les emplois, notamment le travail intellectuel et les postes de commande.

B - Secteur technique:

En ce qui concerne les cours techniques, on remarque que souvent cet enseignement se donne dans le secteur privé et qu'il n'est pas assuré que l'attestation reçue sera officiellement reconnue. En conséquence, le cours suivi sera très souvent d'aucune utilité. Il serait souhaitable que ces cours soient intégrées au secteur public ou que des normes soient établies et que les programmes répondent aux exigences académiques. On devrait également mettre sur pied, au Québec, un pro-

---

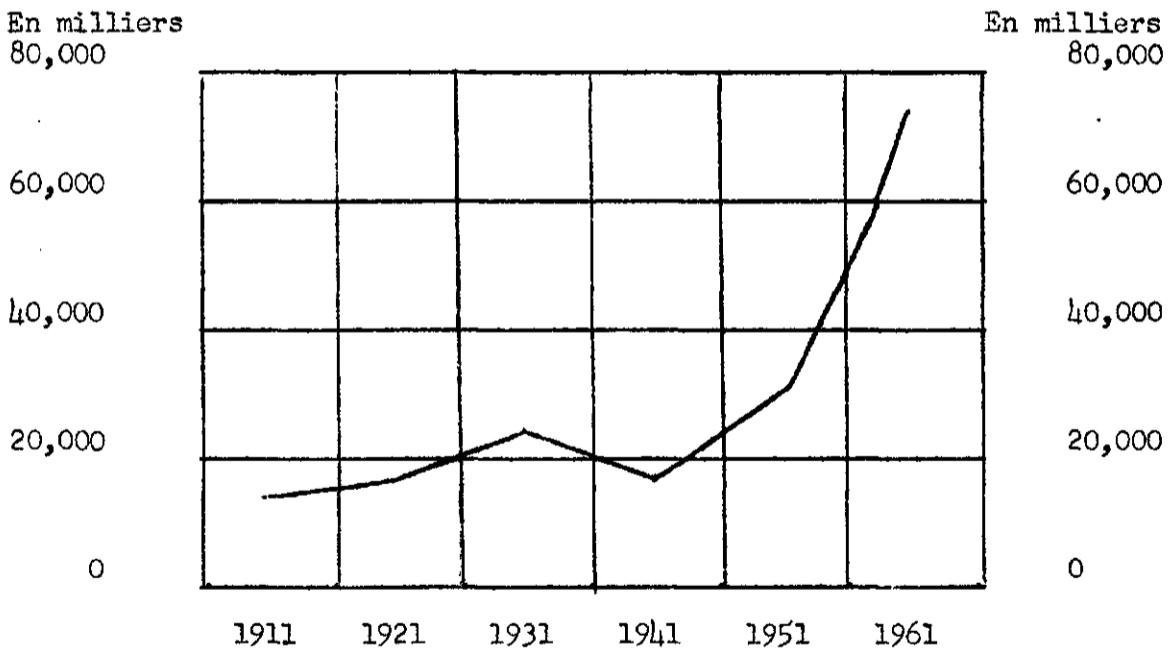
(1) "Les nouvelles tendances de l'emploi des femmes" p. 43 op. cit.

gramme de recherche sur les prévisions des besoins de la main d'oeuvre féminine ainsi que des programmes, d'information et d'orientation pour les femmes reposent sur les tendances futures du marché du travail. Trop souvent les jeunes filles s'orientent vers des métiers sans tenir compte de l'offre et la demande sur le marché du travail.

C - Secteur agricole:

On remarque, d'après une enquête effectuée par le bureau de la main d'oeuvre féminine, qu'une augmentation soudaine s'est produite dans le nombre de femmes en emploi dans le domaine de l'agriculture. La proportion est "passée de 1.7 p. 100 à 3.9 p. 100 en 1951 et à 11.7 p. 100 en 1961... En 1961, les femmes représentaient 29.7 p. 100 des "travailleurs agricoles" et 3.7 p. 100 de l'effectif de la main m'oeuvre féminine".

GRAPHIQUE (1)



---

(1) "femme canadienne au travail", p. 38. Op. cit.

Or, il faut convenir que l'éducation offerte aux femmes dans ce domaine est nettement insuffisante. Il est donc nécessaire de créer des cours à ce niveau et d'offrir aux femmes la possibilité de les suivre.

D - Université:

Pour ce qui est de l'enseignement universitaire, il semble qu'un nombre de plus en plus grand de jeunes filles y ont accès. Elles se retrouvent toutefois regroupées dans certaines facultés. Actuellement, il est impossible, dans certaines facultés, de continuer à étudier en vue d'obtenir une licence en suivant un programme à temps partiel. Il serait souhaitable qu'à ce niveau des programmes plus souples soient établis, lesquels tiendraient compte des responsabilités des femmes mariées. Il serait avantageux que des cours se donnent dans l'après-midi, qu'ils soient répétés le soir et qu'ils soient basés sur la reconnaissance des crédits. De plus, nous considérons que les critères d'admission devraient être plus souples, spécialement dans les secteurs où les besoins de la main d'oeuvre se font sentir.

RECUPERATION SCOLAIRE

Si les possibilités d'éducation pour les jeunes filles en 1968 s'avèrent de bonne augure, une analyse de la scolarité globale de la population féminine adulte du Québec présente une image un peu moins satisfaisante. On constate, en effet, qu'une forte proportion de la population féminine ne possède qu'une scolarité élémentaire. Ces femmes se sentent handicapées et éprouvent le besoin de suivre des cours si elles veulent travailler à l'extérieur ou même accomplir plus efficacement leur rôle d'éducatrice et de maîtresse de maison.

Actuellement, des cours par correspondance et des cours du soir permettent aux femmes qui le désirent de poursuivre leurs études jusqu'à la fin du cours secondaire. En général, ces cours sont trop

longs et les programmes sont conçus pour les jeunes. Ils ne tiennent pas suffisamment compte de l'expérience acquise par les adultes dans les critères d'admission et l'élaboration des programmes. Très souvent, les femmes se découragent avant d'avoir obtenu un diplôme. Il est difficile pour une mère de famille de s'absenter régulièrement deux ou trois soirs par semaine sur une période de quelques années. Des cours devraient exister le soir pour les adultes. De plus, il nous est apparu qu'à l'heure actuelle, les programmes d'éducation pour adultes ne mettaient pas assez l'accent sur des points aussi fondamentaux que le français, les mathématiques et la formation pratique. La majorité des femmes veulent suivre des cours dans un but utilitaire qui les qui les habilitera à court terme à entrer sur le marché du travail. Elles ne voient pas très bien la nécessité d'apprendre le latin et l'histoire pour devenir visagiste, téléphoniste, coiffeuse...

Si on définit l'éducation comme une forme de manipulation et de circulation de l'information, il n'est pas nécessaire qu'elle suive le canal traditionnel du maître et des manuels scolaires. Dans une société où l'automation progresse de jour en jour, il nous semble que nous n'employons pas suffisamment les techniques nouvelles en matière d'éducation, telles que le film, la radio, la télévision, le magnétophone et l'ordinateur électronique.

Nous croyons qu'il y aurait avantage à utiliser sur une plus grande échelle les cours télévisés. Malgré des réalisations intéressantes dans ce domaine, on remarque que les cours sont plutôt de niveau universitaire. Nous croyons qu'il est important que l'on bâtisse des programmes éducatifs qui conviennent mieux aux téléspectateurs moyens, de façon à atteindre une couche plus grande de la population. Il serait également important que les horaires tiennent compte du temps libre dont les mères de familles disposent. Nous croyons que ces cours pourraient être diffusés l'après-midi et répétés le soir.

Nous signalons qu'il est aussi essentiel que les émissions de divertissement soient axées sur l'amélioration du niveau de la culture.

## UNIVERSITE DE LA RUE

Une suggestion intéressante qui ressort de notre enquête est la construction d'une université de la rue. Ces écoles prendraient la forme de centres régionaux d'éducation des adultes intégrés à l'enseignement public. Une équipe de professeurs spécialisés y serait rattachée. Un équipement scolaire comprenant une bibliothèque, films, télévision, musée, théâtre, bobinothèque (rubans sonores sur lesquels des cours divers et de tous les niveaux sont enregistrés). Il serait normal que ces établissements soient ouverts aux adultes des deux sexes, du matin au soir avec tous les services réguliers: cafétéria, salles de rencontres, bibliothèque, etc... Les adultes pourraient commander les cours qui les intéressent sur rubans sonores et se rendre les écouter dans des salles individuelles aménagées avec ou sans circuit de télévision. Ils pourraient se procurer les livres de références suggérés par les cours à la bibliothèque. Ils pourraient faire corriger leurs devoirs par des professeurs compétents. De plus, ces institutions pourraient être conçues pour faire des stages d'études demandés par des organismes: syndicats et associations. Il resterait à penser à la manière de financer de telles institutions. Mais nous considérons que ces méthodes d'enseignement seraient plus démocratiques et répondraient aux besoins d'un enseignement individualisé.

## RECYCLAGE

Nous signalons qu'actuellement des cours de formation professionnelle sont offerts aux adultes des deux sexes, selon les capacités et aptitudes de chacun. Ces cours tiennent compte de l'offre et de la demande de la main d'oeuvre sur le marché du travail. Des allocations assurent à ces étudiants un revenu pendant la durée du cours. Toutefois, les critères d'admission à ces cours sont tels que la femme qui a été absente du marché du travail pendant un certain temps subit un préjudice. En effet, la loi stipule que sont admissibles aux allocations les indi-

vidus qui ont une ou plusieurs personnes à charges ou qui ont été sur le marché du travail pendant trois années précédant la demande d'admission aux cours. De sorte que la veuve sans personne à charge ne peut en bénéficier.

Il est essentiel que cette anomalie soit corrigée. De plus nous demandons que soit établie une politique d'embauche pour la femme qui s'est absentée du marché du travail pour une longue période. Il est urgent que les employeurs organisent un programme d'apprentissage et d'intégration progressive dans l'entreprise et dans l'administration. Des cours de formation à la tâche apporteront une solution à bien des maux de tête.

## CONCLUSION

Ce bref survol de la question du statut de la femme nous a permis de préciser les points essentiels sur lesquels nous aimerions se voir porter les efforts. Cependant, nous considérons notre rapport comme incomplet si nous ne mentionnions pas un aspect qui apparaît comme une constante dans la plupart des réponses reçues. Nos membres croient que si l'on doit aujourd'hui demander que le rôle de la femme soit revalorisé sur le marché du travail, il n'est pas nécessaire, par le fait même, de minimiser l'apport qu'elle donne à l'humanité en demeurant à son foyer et ainsi l'inciter à en sortir pour n'importe quelle raison. Elles considèrent que le premier devoir de la femme mariée qui a des jeunes enfants est l'éducation de ses enfants et que par conséquent sa place est au foyer. Envisagé sous cet angle, c'est au foyer que sa contribution à la société est la plus grande. Elles considèrent, de plus, que le rendement de la femme ne doit pas être envisagé seulement du point de vue économique, mais qu'il faut aussi tenir compte des valeurs humaines. Il ne faut pas oublier que c'est de l'attitude des femmes que dépend l'équilibre psychologique de la société de demain.

Toutefois, nos membres pensent que si la présence de la femme au foyer n'est pas une nécessité, soit qu'elle n'ait pas encore d'enfant, soit que sa famille soit élevée, elle pourra, si elle le désire et selon le temps dont elle dispose, exercer un emploi à l'extérieur. Elle devrait pouvoir à ce moment accéder au même titre que les hommes aux postes de responsabilités.

Nos membres soutiennent que, comme travailleuse ou comme maîtresse de maison, la femme a des responsabilités que nul ne peut ignorer. Par conséquent, elle doit jouir d'un statut comparable au statut de son homologue masculin à tous les points de vue. Ce statut, elle ne pourra l'obtenir que si elle possède une formation intellectuelle et professionnelle semblable à celle de son compagnon.

En terminant, laissez-nous vous exprimer notre gratitude pour cette consultation. Nous sommes heureuses d'avoir pu vous présenter nos vues sur un sujet aussi important et qui aura de profondes répercussions sur la famille, et par ricochet, sur la société elle-même.

L'ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

Mme Dominique Goudresult  
présidente générale

Mme Philippe Laliberté  
vice-présidente générale

Mme Azilda Marchand  
conseillère

Mme Marielle St-Hilaire  
conseillère

Mme Georges Desautels  
conseillère

Mlle Monique Chamberland  
secrétaire générale

Montréal, 21 mars 1968

## RESUME DES RECOMMANDATIONS

### A.- En rapport avec la mentalité:

- 1.- Nous recommandons que soit donnée aux jeunes filles une éducation qui les prépare en fonction de leur double rôle de mère et de travailleuse.
- 2.- Nous recommandons que soit donnée aux jeunes garçons une éducation qui les prépare en fonction de la vie familiale, notamment la tenue de la maison et l'éducation des enfants.
- 3.- Nous recommandons la création de modèles sociaux en fonction d'une meilleure acceptation des femmes sur le marché du travail.

### B.- En rapport avec le foyer:

#### Garderies.

- 1.- Nous recommandons l'établissement de garderies pour venir en aide aux mères de famille, notamment celles qui travaillent à l'extérieur.
- 2.- Nous recommandons que les garderies soient situées, de préférence, à proximité du domicile des parents.
- 3.- Nous recommandons que l'administration des garderies se fasse conjointement par les gouvernements provinciaux et les organismes privés.
- 4.- Nous recommandons que les horaires des garderies soient souples afin de répondre aux besoins des parents et des enfants.
- 5.- Nous recommandons que les services de garderies soient offerts à des tarifs raisonnables pour que le salarié moyen puisse se prévaloir de ces services.
- 6.- Nous recommandons que les gouvernements provinciaux établissent des normes concernant l'hygiène, les commodités maternelles, la formation de personnel et le nombre des enfants.

7.- Nous recommandons que le gouvernement assure la surveillance de ces institutions afin que les normes soient respectées.

8.- Nous recommandons que le Ministère de l'Education organise des cours pour la formation du personnel préposé à la garde des enfants dans ces institutions.

Ecoles maternelles:

1.- Nous recommandons la construction d'écoles maternelles par les gouvernements provinciaux dans toutes les localités.

2.- Nous recommandons que les enfants puissent y être admis dès l'âge de quatre ans.

3.- Nous recommandons que ces services soient offerts à des tarifs raisonnables.

Aide-familiale:

1.- Nous recommandons que le Ministère de l'Education se charge d'organiser des cours pour la formation des aides-familiales.

2.- Nous recommandons que la femme qui travaille à l'extérieur du foyer ait le droit à une exemption d'impôt pour les gages qu'elle doit payer à l'aide-familiale.

Travail à domicile:

1.- Nous recommandons que des études soient faites par les gouvernements et les syndicats pour assurer à ces employés des salaires raisonnables ainsi que des conditions de travail et d'hygiène dignes des êtres humains.

Allocations:

1.- Nous recommandons que des "allocations de mère au foyer" soient allouées mensuellement aux mères ayant des responsabilités familiales.

2.- Nous recommandons que des ajustements des allocations familiales soient faites régulièrement et en proportion de l'augmentation du niveau de vie.

3.- Nous recommandons l'institution d'une politique de prestations familiales par les gouvernements provinciaux.

C.- En rapport avec le travail:

Congé de maternité:

1.- Nous recommandons la reconnaissance de congé de maternité avec toute la protection voulue pour la santé de la mère et de l'enfant.

2.- Nous recommandons que des dispositions soient inscrites dans les lois et les conventions collectives à ce sujet.

3.- Nous recommandons que la mère puisse cesser de travailler en tout temps au cours de sa grossesse, sur recommandation du médecin.

4.- Nous recommandons que la mère cesse de travailler dès le début du 7e mois de sa grossesse.

5.- Nous recommandons que la mère reprenne son emploi dès la fin du 3e mois après l'accouchement.

6.- Nous recommandons que si à la fin du troisième mois après l'accouchement, la mère est dans l'impossibilité de reprendre son travail, qu'elle puisse, sur recommandation de son médecin, prolonger son congé.

7.- Nous recommandons qu'à son retour au travail, l'employée soit assignée à un emploi aussi semblable que possible à celui qu'elle avait laissé.

8.- Nous recommandons qu'à son retour au travail, la mère reprenne l'ancienneté qu'elle avait au départ.

### Travail à temps partiel:

- 1.- Nous recommandons qu'après étude, le travail à temps partiel pour les femmes ayant des responsabilités familiales soit organisé dans tous les secteurs.
- 2.- Nous recommandons que des dispositions régissent le travail à temps partiel soient englobées dans les conventions collectives afin de garantir aux employés des taux de salaire normaux, des droits à une retraite, des congés payés, des vacances ainsi que des possibilités de formation professionnelle.

### Parité de salaire:

- 1.- Nous recommandons que l'échelle de salaire soit identique pour les deux sexes.
- 2.- Nous recommandons qu'à compétence égale, pour le même travail, la femme reçoive le même salaire que son partenaire masculin.

### Accès aux postes de commande:

- 1.- Nous recommandons que les mêmes possibilités d'accès aux postes supérieurs soient offerts à l'homme et à la femme.

### Information et orientation:

- 1.- Nous recommandons la création d'un bureau de la main d'oeuvre féminine dans la province de Québec.
- 2.- Nous recommandons que soit mis sur pied au Québec un programme de recherche sur les prévisions des besoins de la main d'oeuvre féminine ainsi que des programmes d'information et d'orientation des femmes reposent sur les tendances futures du marché du travail.

C - En rapport avec l'éducation:

Formation de base:

- 1.- Nous recommandons que les jeunes filles reçoivent une formation professionnelle et technique comparable à celle de leur compagnon.
- 2.- Nous recommandons que les jeunes filles aient accès à tous les emplois notamment les postes de responsabilités et de travail intellectuel.
- 3.- Nous recommandons que les cours de technique soient intégrés au secteur public ou que des normes concernant les programmes académiques soient établies et que le gouvernement exerce une surveillance afin que ces normes soient suivies.
- 4.- Nous recommandons que les jeunes filles aient accès à tous les cours qui s'offrent dans le domaine agricole au même titre que les garçons.
- 5.- Nous recommandons que les universités organisent des programmes à temps partiel afin de permettre à la femme qui a des responsabilités familiales de poursuivre ses études en vue d'une licence et même du doctorat.
- 6.- Nous recommandons que les facultés universitaires tiennent compte des besoins de la main d'oeuvre sur le marché du travail dans leurs critères d'admission.

Récupération scolaire:

- 1.- Nous recommandons que des cours de récupération scolaire soient organisés à tous les niveaux.
- 2.- Nous recommandons que l'on tienne compte de l'expérience acquise par les adultes pour les critères d'admission et dans l'élaboration des programmes de récupération.
- 3.- Nous recommandons que l'on utilise davantage les techniques nouvelles en matière d'éducation, notamment pour l'éducation des adultes.

- 4.- Nous recommandons que Radio-Canada organise des cours télévisés dont les programmes répondent mieux au téléspectateur moyen.
- 5.- Nous recommandons que les cours télévisés soient organisés à des heures qui conviennent mieux à la mère de famille qui a des responsabilités.
- 6.- Nous recommandons que les cours aux adultes mettent davantage l'accent sur le français, les mathématiques et la formation pratique.

Université de la rue:

- 1.- Nous recommandons que des centres régionaux d'éducation à la femme soient construits pour permettre à la femme de s'instruire.

Recyclage:

- 1.- Nous recommandons que soient révisés les critères d'admission aux allocations pour les femmes qui veulent suivre les cours de formation professionnelle aux adultes.
- 2.- Nous recommandons que soit établie une politique d'embauche pour la femme qui a été absente du marché du travail pour une longue période.
- 3.- Nous recommandons que soient mis sur pied des programmes d'apprentissage et d'intégration progressive dans l'entreprise et dans l'administration.

## MARCHE A SUIVRE POUR LA PREPARATION DU MEMOIRE

A l'automne 1967, le Comité exécutif donna mandat aux Commissions urbaine et rurale d'entreprendre une étude en vue de présenter un mémoire à la Commission royale d'enquête sur le statut de la femme au Canada. Les deux Commissions se mirent aussitôt au travail. Elles réunirent leurs membres et construisirent un questionnaire-enquête afin de connaître l'opinion des membres sur la situation actuelle de la femme. L'échantillonnage de l'enquête se fit comme suit: dans chacune des treize fédérations, six cercles furent choisis de façon aléatoire et dans chacun des cercles, dix personnes furent tirées au hasard. Au total, 780 questionnaires furent adressés. De ce nombre, 569 personnes retournèrent le questionnaire dûment rempli. La compilation des réponses de l'enquête et la rédaction du mémoire furent confiées à la secrétaire générale, Mademoiselle Monique Chamberland. Enfin, le Comité exécutif se réserva le droit d'approuver le travail accompli.

L'ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

Questionnaire sur le statut de la ménagère

- 1.- Que pensez-vous du travail de la mère au foyer ?
  
- 2.- Croyez-vous que le travail de la ménagère au foyer contribue à l'économie du pays ?
  
- 3.- Croyez-vous que la ménagère qui s'acquitte de ses obligations familiales et domestiques en restant au foyer devrait recevoir un salaire ?
  
- 4.- Croyez-vous que le versement d'une allocation à la mère au foyer revaloriserait son rôle dans la société ?
  
- 5.- Croyez-vous que la dignité de la femme au foyer est liée à son indépendance économique ?
  
- 6.- Donnez votre opinion sur le statut légal et financier de la ménagère travaillant au foyer ?

A N N E X E S

L'ASSOCIATION FEMININE D'EDUCATION ET D'ACTION SOCIALE

Questionnaire en vue de présenter un Mémoire à la Commission  
Royale d'Enquête sur la situation de la femme au Canada.

---

- 1.- Quand vous travaillez hors du foyer, vous sentez-vous plus heureuse avec votre époux et vos enfants? ( )
  - Aussi heureuse? ( )
  - Moins heureuse? ( )
  - Autre ( )
  
- 2.- Le travail à l'extérieur pour une mère est-il un problème:
  - a) au point de vue santé?
  - b) au point de vue de l'éducation des enfants?
  - c) au point de vue tenue de maison?
  - d) influence-t-il votre caractère?
  
- 3.- Si vous avez un salaire, le mettez-vous en commun avec votre époux pour ne faire qu'un seul budget?
  
- 4.- La garde de vos enfants vous cause-t-elle des difficultés? Oui ( )  
Non ( )
  - a) les garderies de jour seraient-elles un bon moyen de résoudre ce problème s'il existe? Oui ( ) Non ( )
  - b) autres suggestions.
  
- 5.- A) Si vous travaillez, vos enfants sont-ils d'âge scolaire? Oui ( )  
Non ( )  
B) Prennent-ils leurs repas seuls? Oui ( ) Non ( )
  
- 6.- A) Si vous travaillez, est-ce par nécessité financière? Oui ( )  
Non ( )  
B) Par désir d'indépendance? ( )  
C) Par besoin d'évasion? ( )  
D) Autres raisons? Expliquez
  
- 7.- Pour avoir un foyer bien équilibré, cela demande-t-il la présence de la mère au foyer à toute heure du jour? Oui ( ) Non ( )  
Justifiez votre réponse.
  
- 8.- A) Le fait de rester à la maison vous empêche-t-il de vous cultiver?  
Oui ( ) Non ( )  
B) De faire bénéficier les autres de vos connaissances?  
Oui ( ) Non ( )

- 9.- La femme mieux éduquée et plus instruite sent-elle le besoin de s'extérioriser:
- a) en allant travailler à l'extérieur? ( )
  - b) en participant aux organismes sociaux? ( )
  - c) en s'intéressant à la chose publique? ( )
- 10.- Quelle serait la réaction des membres de votre famille face à l'alternative de vous voir cumuler des fonctions en dehors du foyer?
- a) ils m'encourageraient à le faire ( )
  - b) ils seraient d'avis que je fais une erreur et me diraient que la place d'une mère de famille est à son foyer ( )
  - c) ils me toléreraient ( )
  - d) ils seraient indifférents ( )
  - e) j'ignore ce qu'ils en penseraient ( )
- 11.- A) Les femmes sont-elles suffisamment considérées dans le monde du travail? Oui ( ) Non ( )
- B) Peuvent-elles obtenir l'accès à des postes responsables?  
 Oui ( ) Non ( )  
 Remarques
- 12.- Quels sont à vos yeux les genres d'emplois qui conviendraient le mieux aux femmes?
- 13.- Vos connaissances vous rendent-elles aptes à remplir un emploi à l'extérieur? Oui ( ) Non ( )  
 Remarques.
- 14.- La femme qui travaille à l'extérieur rencontre-t-elle des difficultés dans son emploi? Oui ( ) Non ( )  
 Lesquelles?
- 15.- Le travail de nuit pour la femme est-il recommandable? Oui ( ) Non ( )  
 Expliquez votre point de vue
- 16.- Devrions-nous réclamer la parité de salaire dans la province de Québec, pour travail égal de l'homme et de la femme?
- 17.- La femme mariée qui travaille à l'extérieur devrait-elle bénéficier de congés de maternité sans perdre les droits acquis à son emploi?
- 18.- La femme qui veut parfaire sa formation académique a-t-elle la possibilité de le faire? (ex: faire sa 10e ou 11e années) Oui ( ) Non ( )
- Devrait-elle l'avoir?
  - Où?
  - Comment

- 19.- A) Les conditions exigées pour les femmes qui désirent améliorer leur niveau d'instruction en suivant des cours de recyclage académique sont-elles acceptables?
- B) Si non, que proposeriez-vous en vue de corriger les lacunes existantes?  
Enumérez
- 20.- Celles qui veulent acquérir de nouvelles connaissances peuvent-elles bénéficier de cours adaptés à leurs besoins?

Merci de votre collaboration

Les Commissions urbaine et rurale de l'A.F.E.A.S.

Questionnaire-enquête approuvé par l'Exécutif provincial, 26 sept. 1967

- 9.- La femme mieux éduquée et plus instruite sent-elle le besoin de s'extérioriser:
- a) en allant travailler à l'extérieur? ( )
  - b) en participant aux organismes sociaux? ( )
  - c) en s'intéressant à la chose publique? ( )
- 10.- Quelle serait la réaction des membres de votre famille face à l'alternative de vous voir cumuler des fonctions en dehors du foyer?
- a) ils m'encourageraient à le faire ( )
  - b) ils seraient d'avis que je fais une erreur et me diraient que la place d'une mère de famille est à son foyer ( )
  - c) ils me toléreraient ( )
  - d) ils seraient indifférents ( )
  - e) j'ignore ce qu'ils en penseraient ( )
- 11.- A) Les femmes sont-elles suffisamment considérées dans le monde du travail? Oui ( ) Non ( )
- B) Peuvent-elles obtenir l'accès à des postes responsables?  
 Oui ( ) Non ( )  
 Remarques
- 12.- Quels sont à vos yeux les genres d'emplois qui conviendraient le mieux aux femmes?
- 13.- Vos connaissances vous rendent-elles aptes à remplir un emploi à l'extérieur? Oui ( ) Non ( )  
 Remarques.
- 14.- La femme qui travaille à l'extérieur rencontre-t-elle des difficultés dans son emploi? Oui ( ) Non ( )  
 Lesquelles?
- 15.- Le travail de nuit pour la femme est-il recommandable? Oui ( )  
 Non ( )  
 Expliquez votre point de vue
- 16.- Devrions-nous réclamer la parité de salaire dans la province de Québec, pour travail égal de l'homme et de la femme?
- 17.- La femme mariée qui travaille à l'extérieur devrait-elle bénéficier de congés de maternité sans perdre les droits acquis à son emploi?
- 18.- La femme qui veut parfaire sa formation académique a-t-elle la possibilité de le faire? (ex: faire sa 10e ou 11e années) Oui ( )  
 Non ( )
- Devrait-elle l'avoir?
  - Où?
  - Comment

RESOLUTIONS ACCEPTEES AUX CONGRES de 1966 et 1967

1.- Mémoire à la Commission d'Enquête:

CONSIDERANT l'évolution actuelle de notre société et les transformations d'ordre juridique, économique, social et même moral que nous vivons;

CONSIDERANT la promotion de la femme à tous les échelons de l'activité humaine;

CONSIDERANT aussi l'urgence d'étudier le statut de la femme dans son ensemble afin d'assurer une meilleure orientation de son rôle dans notre société contemporaine;

CONSIDERANT l'importance de trouver des solutions aux différents problèmes et difficultés auxquels les femmes doivent faire face:

Nous demandons que l'Association qui groupe des femmes de différents milieux présente un mémoire à la Commission Royale d'Enquête chargées d'étudier la situation de la femme au Canada.

2.- Allocations familiales réajustées:

ATTENDU qu'un régime d'allocations familiales est un bon moyen de redistribuer les riches;

ATTENDU qu'un régime d'allocations familiales aide particulièrement les familles nombreuses;

ATTENDU que le coût de la vie a augmenté d'environ 45% depuis l'installation du régime d'allocations familiales du Gouvernement du Canada:

Nous recommandons que les prestations d'allocations familiales soient ajustées au coût de la vie.

3.- Centre de consultation:

ATTENDU que de plus en plus de foyers rencontrent des difficultés au sujet de la planification des naissances;

ATTENDU que les centres de consultation matrimoniale sont très peu nombreux et peu connus;

ATTENDU que le Service Social se penche particulièrement sur les problèmes de la famille et couvre une région limitée:

Il est demandé que: 1) Le Service Social de chaque région de la province organise un Centre de Consultation matrimoniale pour la planification des naissances; 2) Le Ministère de la Famille finance l'organisation de ces centres pour qu'ils soient accessibles à toutes les classes de la société.

4.- Déduction d'impôt:

ATTENDU que la majorité des femmes qui travaillent en dehors du foyer le font, soit pour équilibrer le budget familial ou pour favoriser l'instruction et l'éducation de leurs enfants;

ATTENDU que ce faisant, elles doivent recourir à une aide à plein temps ou à temps partiel, ce qui entraîne des déboursés;

ATTENDU que dès qu'elle a gagné plus de \$1,250.00, elle n'est plus considérée comme dépendante de son mari sur le rapport d'impôt dont l'exemption de base diminue de \$1,000.00:

Demande soit faite au Gouvernement et à nos députés de faire disparaître cette clause qui grève les budgets des familles à revenus modestes.

#### 5.- Déduction d'impôt:

ATTENDU que la femme qui travaille en dehors de son foyer a nécessairement besoin d'une aide-familiale;  
ATTENDU que cette dernière est rémunérée pour ses services, donc, elle est considérée comme employée:

Il est demandé que le montant donné en salaire à cette personne soit déductible de l'impôt de l'épouse.

#### 6.- Maternelles:

ATTENDU que d'après les données du Rapport Parent, le cours élémentaire sera dans un avenir rapproché constitué de deux cycles de trois années d'étude chacun;  
ATTENDU que diminuant ce même cours élémentaire d'une année d'étude, les élèves devront travailler à un rythme accéléré;  
ATTENDU ces faits, il nous semble logique que les élèves soient mieux préparés à entreprendre leur première année d'étude sans que la transition entre l'école et le foyer leur paraisse trop ardue;  
ATTENDU que le mémoire de l'A.F.E.A.S. au Conseil Supérieur de l'éducation ne fait pas mention de l'institution obligatoire des classes maternelles:

Il est demandé à l'A.F.E.A.S. que celle-ci ajoute au mémoire présenté en novembre 1966, une résolution concernant l'obligation des classes maternelles et ce, dans les écoles élémentaires.

#### 7.- Programme scolaire:

CONSIDERANT que la famille doit s'adapter à une civilisation urbaine, technique et industrielle;

CONSIDERANT que nous, membres de l'A.F.E.A.S. désirons conjuguer nos forces pour que s'intensifient les valeurs familiales dans notre milieu;

CONSIDERANT que nous appuyant sur le Rapport Parent, tome 3, article 315 qui recommande "que l'on nomme au Ministère de l'Éducation, un organisateur de l'éducation familiale qui aura pour fonction de s'assurer que les cours de sciences naturelles et de biologie, que les cours sur la préparation d'un budget, que les cours d'arts domestiques, de psychologie de l'enfant et que les cours d'arts domestiques sont offerts dans toutes les écoles, qu'ils sont donnés par un personnel compétent et qu'ils répondent aux exigences de l'éducation familiale":

Nous demandons: 1) Que soient donnés à tous nos élèves du Secondaire, garçons et filles, des cours d'éducation familiale selon d'esprit du Rapport Parent, tome 3, articles 1019 et 1025 et des cours d'arts domestiques à toutes nos jeunes filles; 2) Que les cours d'arts domestiques et d'éducation familiale répondent aux exigences de la famille et de la société par un programme souple et adapté aux besoins du milieu.

#### 8.- Cours à la T.V.:

CONSIDERANT l'importance de l'éducation permanente pour les femmes, quels que soient leur milieu de vie, leur âge, leur profession ou leurs occupations actuelles;

CONSIDERANT qu'un bon nombre de femmes sont dans l'impossibilité de suivre des cours du soir et même de l'après-midi qui se donnent dans les grands centres, soit à cause:

- a) de leurs responsabilités familiales;
- b) de l'horaire de leur travail, à la maison ou à l'extérieur;
- c) de l'impossibilité pour plusieurs de se payer et même d'obtenir les services d'une aide-familiale;
- d) de l'éloignement des grands centres où se donnent ces cours.

CONSIDERANT que les femmes désirent de plus en plus se renseigner et se perfectionner pour leur profit personnel, mais également pour apporter davantage à leur foyer et à la société;  
CONSIDERANT que l'appareil de télévision fait maintenant partie du mobilier de presque tous les foyers et qu'il est considéré non seulement comme un objet de divertissement mais aussi comme un moyen de culture à la portée de tous, par ses émissions éducatives:

En conséquence, nous demandons à la Société Radio-Canada de faire les démarches nécessaires auprès des autorités concernées et de collaborer généreusement pour rendre possible, la réalisation prochaine d'un programme de cours qui seraient télédiffusés l'après-midi, sur semaine, c'est-à-dire, du lundi au vendredi, et auxquels les femmes pourraient s'inscrire comme auditrices libres ou en vue de l'obtention de crédits.